COMMUNIQUE
12h00
16/07/2018

POLLUTION ATMOSPHERIQUE : Procédures préfectorales activées

Niveau d'information et recommandation constaté pour le dioxyde de soufre sur la station de Grande-Synthe.

AUJOURD'HUI

Pas d'épisode de pollution prévu demain.

DEMAIN

Avant-hier 14/07/2018				Hier 15/07/2018					Aujourd'hui 16/07/2018				Demain 17/07/2018			
Polluants et seuils dépassés en µg/m³				Polluants et seuils dépassés en µg/m³				Zone(s) concernée(s) par le dépassement du seuil réglementaire	Polluants et seuils prévus en µg/m³				Polluants et seuils prévus en µg/m³			
Particules PM10	Ozone	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre	Particules PM10	Ozone	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre		Particules PM10	Ozone	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre	Particules PM10	Ozone	Dioxyde d'azote	Dioxyde de soufre
Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire		Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne journalière	Moyenne horaire	Moyenne horaire	Moyenne horaire
								Nord								
								Pas-de-Calais								
								Somme								
								Aisne								
								Oise								
								Station : Grande-Synthe				300				
								Autres stations								

Légende

- Niveau d'alerte ou alerte sur persistance
- Niveau d'alerte sur persistance
- Niveau d'information et de recommandation
- Aucun niveau atteint

µg/m³ Microgramme par mètre cube d'air = un millionième de gramme

En cas de risque de pollution atmosphérique important, un dispositif préfectoral comportant deux niveaux est mis en place :

1er niveau : information et recommandation → des recommandations sanitaires et comportementales sont préconisées

2ème niveau : alerte → en plus des recommandations sanitaires et comportementales du 1er niveau, des mesures obligatoires pour la réduction des émissions de polluants sont mises en place par les Préfets.

Le **niveau d'alerte sur persistance** est déclenché lorsque le niveau d'information et recommandations est prévu pour le jour même et le lendemain.

EXPLICATION DU PHENOMENE ET PREVISIONS POUR AUJOURD'HUI ET DEMAIN

Le dioxyde de soufre est principalement émis par les activités industrielles.

Le dépassement du niveau d'information et de recommandation a été constaté ce lundi 16 juillet à 12h00 su la station de Grande-Synthe.
Les concentrations en dioxyde de soufre ont atteint 316 µg/m³ en moyenne horaire aujourd'hui à midi. Cet épisode de pollution s'explique par une mauvaise dispersion des rejets industriels proches de la station.
A 13h00, on constate une diminution des concentrations en dioxyde de soufre sur la station de Grande-Synthe.

RECOMMANDATIONS SANITAIRES ET COMPORTEMENTALES

L'Agence Régionale de la Santé recommande :

Il est recommandé aux personnes sensibles et vulnérables (femmes enceintes, nourrissons, personnes de plus de 65 ans, personnes souffrant de pathologies respiratoires ou cardiovasculaires, asthmatiques) de :
• En cas d'épisode de pollution dû aux particules en suspension PM10, aux oxydes d'azote ou au dioxyde de soufre :
Limiter leurs activités sportives et physiques intenses en plein air, autant en plein air qu'à l'intérieur
Limiter leurs déplacements sur les grands axes routiers et leurs abords en période de pointe pour être moins exposé
• En cas d'épisode de pollution dû à l'ozone :
Limiter les activités physiques et sportives intenses en plein air, celles à l'intérieur peuvent être maintenues
Pour la population générale : il n'est pas nécessaire de modifier ses activités habituelles
Dans tous les cas, en cas de symptômes, prenez conseil auprès de votre pharmacien ou de votre médecin traitant.

Le Préfet (les Préfets) recommand(ent) :

Par mesure de prévention, il est préférable dans le cadre de vos déplacements d'**utiliser les moyens de transport les moins polluants**, tels que la mobilité "active" (vélo, marche, ...), les transports en commun, le covoiturage ou **à défaut de réduire votre vitesse de circulation.**
Les **acteurs économiques** (industrie et agriculture) **sont également invités à réduire les émissions de polluants dans le cadre de leurs activités.**
Pour rappel, le **brûlage à l'air libre des déchets verts est interdit et ce, toute l'année.**
Le détail des mesures recommandées est disponible auprès des préfectures.

Suivi de la pollution en temps réel et prévision actualisée	Suivi du dispositif et mesures d'urgence	Effets de la pollution atmosphérique sur la santé
www.atmo-hdf.fr 06 76 41 28 61 (zones Nord- Pas-de-Calais) 06 87 76 73 81 (zones Aisne,Oise,Somme) S'abonner gratuitement aux alertes Chaque jour, notre prévision est disponible à partir de 12h00, après la validation et l'analyse des données. Les prévisions de la qualité de l'air sont susceptibles d'évoluer quotidiennement en lien avec le changement de situation et les	http://www.prefectures-regions.gouv.fr 03 20 30 59 59 (préfecture Nord) 03 21 21 20 00 (préfecture Pas-de-Calais) 03 22 97 80 80 (préfecture Somme) 03 23 21 82 82 (préfecture Aisne) 03 44 06 12 34 (préfecture Oise)	https://www.hauts-de-france.ars.sante.fr/ 03 62 72 86 27